

<p>Discours de clôture Jean-Marie Barbier</p>

Madame la Ministre,

Monsieur le Ministre, Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs les parlementaires

Mesdames et Messieurs les représentants de l'Etat et des collectivités
locales

Mesdames et Messieurs les présidents

Chers congressistes, Chers amis,

Mesdames et Messieurs,

Merci Monsieur le Ministre, Monsieur le Maire

Merci aussi Madame la Ministre,

Votre présence, à nos côtés, pour la clôture de notre 41^{ème} congrès, témoigne de votre attachement à notre mouvement, à nos actions et est un signe de reconnaissance à l'égard de tous les acteurs de l'APF ici représentés (adhérents, militants et élus, usagers de nos services, directeurs et salariés, bénévoles, donateurs). Cela aussi témoigne de votre attention aux situations de handicap. Depuis deux jours, nous avons travaillé ensemble pour définir nos orientations associatives et

renforcer nos stratégies revendicatives, vous savez que vous pouvez, sur ce point là aussi, nous faire confiance.

Notre congrès va bientôt s'achever et je tiens à remercier très chaleureusement tous les congressistes, au nom du conseil d'administration de l'APF, pour ces trois jours riches et très denses en échanges, en travail, en implication, et en partage.

Permettez-moi aussi de vous en remercier, à titre personnel, car c'était mon 1^{er} congrès en tant que président de l'APF et je suis plus fier et déterminé que jamais à poursuivre cette mission que vous m'avez confiée, au regard des projets et des actions que nous souhaitons mener ensemble ces prochaines années !

Madame la Ministre, lors de notre précédent congrès à Lyon en 2006, Monsieur Philippe Bas, alors ministre délégué aux personnes handicapées, était présent pour répondre à nos interrogations sur la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005. Cette fameuse loi que nous avons attendu 30 ans. Nous en étions alors aux premiers mois, aux premiers pas de sa mise en œuvre.

En 5 ans, que de chemin parcouru...Mais peut-on vraiment dire que c'est dans le bon sens ? Je crains que non !

Force est de constater qu'entre les espoirs nés des piliers de la loi de 2005 que sont l'accessibilité et le droit à compensation, les engagements du président de la République et du gouvernement et la réalité vécue par les personnes en situation de handicap et leur famille, l'écart s'est creusé et se creuse. Au point de n'avoir pas d'autre choix que de reconnaître que la politique du handicap en France est aujourd'hui bien mal en point pour ne pas dire en faillite !

La politique du handicap que nous voulons co-construire doit viser à adapter le droit commun pour en permettre l'accès aux personnes en situation de handicap. Et comme cela n'est pas si facile, cette adaptation doit être accompagnée par des dispositifs spécifiques au handicap qui sont peu à peu ponctionnés en moyens ou ralentis par de nouvelles missions à remplir.

Alors oui, ces paroles sont dures envers les pouvoirs publics. Peut-être pourront-elles choquer ? Ce n'est évidemment pas mon but. En revanche ma mission est bien de mettre en lumière et d'interpeller sur cette réalité

vécue par les personnes, une réalité au moins aussi difficile que mes paroles si ce n'est plus !

On nous – me – demande souvent de « positiver » : « *Quand même M. Barbier vous ne pouvez pas dire que rien n'est fait ! Les choses avancent...* » .

Certes, on peut reconnaître ici ou là quelques avancées. Mais les statistiques, les chiffres qui existent pour les objectiver, ce n'est pas avec cela que les personnes vivent ! 25% d'augmentation de l'AAH sur 5 ans, c'est un début... mais au bout de 5 ans, l'AAH sera encore bien en dessous du seuil de pauvreté ! Et quid des autres ressources ? 197 000 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2010, c'est une évolution très positive ... mais ce bilan quantitatif ne doit pas cacher le manque, trop souvent constaté, de soutien aux enseignants, les tensions sur l'accompagnement des élèves ! Et quid des enfants toujours sans solutions ?

Nous recevons tous les jours, et dans toutes les structures de l'APF, suffisamment de témoignages de personnes et de leur famille pour constater que trop de problèmes persistent !

C'est pourquoi nous avons écrit le plaidoyer APF « Construire une société ouverte à tous ! » qui a pour but de dénoncer les idées reçues et de faire comprendre les réalités vécues. C'est pourquoi nous proposerons des engagements avec le Pacte APF pour les élections de 2012. C'est pourquoi notre congrès a pour fil rouge « Pour un société inclusive ».

Et permettez-moi d'ailleurs de faire remarquer que ce sont là des idées positives que nous défendons !

Faisons à présent ensemble le bilan des enjeux qui nous sont chers car fondamentaux pour la vie quotidienne des personnes que nous représentons !

Tout d'abord en matière d'accessibilité.

2015 ! Cette date est le synonyme même de l'enjeu majeur que constitue la mise en accessibilité de notre pays et il ne reste que 1 337 jours pour atteindre cet objectif !

Et aujourd'hui nous sommes inquiets et surtout en colère. Vraiment profondément ! Nous assistons, scandalisés, à des tentatives permanentes de remise en cause du principe d'accessibilité par différents maîtres d'ouvrage (hôteliers, gérants d'espaces touristiques ou culturels,

voire l'Etat avec l'accessibilité des tribunaux ou les collectivités locales pour l'accessibilité des écoles ou des équipements collectifs de proximité, et les bailleurs sociaux pour l'accessibilité de logements, y compris neufs), par des autorités organisatrices de transport, par les bailleurs sociaux et bien d'autres ... Tous tentent de mettre en avant les coûts pour différer les délais, voire proposer ou imposer des dérogations - vous parlez de mesures de substitution, mais quels que soient les termes, il s'agit bien de dérogations et du retour du principe des quotas ! Cet état de fait est inacceptable ! Je crois même que le terme de « quota » choque jusque dans les milieux du football Français ...

Lors du débat à l'Assemblée nationale en mars sur la proposition de loi Paul Blanc, nous avons tous été choqués des discours de certains députés. On ne doit pas, on ne peut pas transiger sur l'accessibilité !

Qui accepterait au quotidien de ne pas pouvoir entrer dans sa boulangerie, de passer par les sous-sols et les monte-charge pour accéder à des services administratifs ou à des salles de spectacles, de ne pouvoir prendre que quelques transports publics, de ne voir aucune offre de logement accessibles proposés ?

Alors, nous allons encore faire entendre très prochainement notre voix avec une nouvelle campagne de dénonciation et de mobilisation « Des bâtons dans les roues » !

Et nous ne céderons pas. Parce qu'alors que la France a ratifiée la convention ONU relative aux droits des personnes handicapées et que celle-ci prévoit la conception universelle, les personnes en situation de handicap sont encore traitées comme une « sous-humanité » en voyant leur liberté fondamentale de circuler entravée chaque jour, chaque minute !

Et le principe d'accessibilité ne répond pas à une demande catégorielle ! C'est aussi un enjeu de société en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire : blessés temporaires, parents avec poussettes, voyageurs avec une valise encombrante et surtout personnes âgées... A l'heure où l'on débat de la dépendance et de son coût, rendre accessible la société serait évidemment le meilleur investissement pour demain !

Madame la Ministre, l'APF demande une véritable impulsion politique sur l'accessibilité et la conception universelle notamment par la création d'une Agence nationale à l'accessibilité universelle.

En matière d'éducation maintenant, nous y revenons

La loi du 11 février 2005 prévoit le principe d'inscription dans l'école la plus proche. Les enseignants se mobilisent sur ce sujet, souvent en s'appuyant sur leur bonne volonté. Le nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés augmente. Mais dans quelles conditions ? C'est là que le bât blesse ! Enseignants pas suffisamment informés et formés, manque d'auxiliaires de vie scolaire (les AVS) et précarité de leur statut, absence de partenariat avec le secteur médico-social ... les moyens ne sont pas mis en œuvre pour réussir le pari d'une école inclusive !

Depuis la rentrée 2010, des centaines d'enfants n'ont pas eu d'AVS...

Les enfants sont peut-être entrés dans l'école mais c'est tout ! L'accompagnement reste inadapté et on ne peut donc pas toujours parler de réelle scolarisation !

Et comment accepter ce passe-droit accordé depuis trop longtemps au ministère l'Education nationale à travers l'exonération de sa contribution

au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique dont il bénéficie au titre du financement des AVS !

Madame la Ministre, l'APF vous demande de faire passer le message suivant à votre collègue ministre de l'Éducation nationale : l'Éducation nationale a la responsabilité de la scolarisation et de l'éducation de tous les élèves, dont celle des élèves en situation de handicap dont elle ne peut se désengager ! L'APF demande que soient garanties une éducation, une scolarité et une formation à tous les enfants et à tous les jeunes en situation de handicap. Les moyens sont notamment de mettre à disposition un personnel d'enseignants et d'agents pour l'inclusion scolaire dument formés et en nombre suffisant ; d'encourager, de renforcer et d'élargir les coopérations avec les établissements et services médico-sociaux ; et de mettre en place des passerelles à tous les niveaux de l'orientation.

Abordons l'emploi à présent.

La loi de 2005 a renforcé les obligations d'emploi, notamment en direction des entreprises à quota zéro. Ces entreprises, notamment via un de leur syndicat, la CGPME, ont essayé de reporter (dans un premier temps !) ces obligations en 2010. Cela nous a mis dans une colère

noire ! Nous avons été entendus pour maintenir cette obligation. Mais aujourd'hui, c'est la CFE-CGC qui suggère que l'on mette dans ce quota de 6 % les aidants familiaux ! Ben voyons ? Ou alors pourquoi pas mais augmentons le quota à 10 % : 6% pour les personnes et 4% pour les aidants !

D'une façon plus générale, l'accès à l'emploi est encore un parcours du combattant que l'on soit dans une situation de première embauche ou de recherche d'emploi et le maintien et l'évolution dans l'emploi sont trop souvent difficiles. Discrimination, réticences, méconnaissance des possibilités d'aménagement du poste, mauvaise volonté dans la prise en compte des personnes ayant des problèmes de santé, de fatigabilité ... Quant à la fin de carrière, la question qui se pose est l'accès à une retraite ou une retraite anticipée, dans des conditions financières justes ! Autant de réalités vécues par les personnes !

Pour l'APF, la vie professionnelle est un facteur essentiel de la participation sociale et de la citoyenneté pour une immense majorité de la population. Aussi, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder à un emploi à chaque fois que possible, dans le milieu ordinaire ou protégé.

En ce qui concerne le milieu protégé justement, je veux souligner les difficultés subies par le secteur des entreprises adaptées qui ont pourtant un rôle fondamental dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Depuis trois ans, nos entreprises adaptées se sont engagées dans une politique offensive sans précédent pour soutenir l'emploi de plus de 2 000 travailleurs en situation de handicap : recherches de nouveaux marchés, diversification des activités, investissements, ... Et, en 2011, l'Etat diminue de plusieurs centaines le nombre d'aides au poste.

Et comment accepter, par exemple, que Pôle emploi diminue de 6 000 le nombre d'accompagnements de travailleurs handicapés qu'il finance ? Madame la Ministre, l'APF demande tout simplement les moyens pour rendre effective l'égalité dans l'accès et dans le maintien dans l'emploi ! Des moyens à ne pas aller « ponctionner », à chaque loi de finances, sur le budget de l'AGEFIPH, mais bien dans le cadre d'une politique publique de l'emploi offensive, impulsée et coordonnée par l'Etat en partenariat avec tous les opérateurs.

Il est temps pour moi d'aborder l'enjeu vital des ressources.

Je rebondirai d'abord sur les difficultés d'accès à l'emploi présentées précédemment pour parler de la situation de nombreuses personnes qui suite à toutes ces difficultés ont baissé les bras depuis longtemps ! Comment les accompagner vers l'emploi après tout ce temps, cet éloignement et les difficultés évidentes qui subsistent encore ? Sans parler du chômage...

Et puis évidemment il y a toutes ces personnes ne pouvant pas ou plus travailler en raison de leur handicap, de leur maladie ou de leur âge et qui sont condamnées à vivre toute leur vie sous le seuil de pauvreté !

Une situation inacceptable qui nous a amenés à notre manifestation « Ni pauvre, ni soumis » en mars 2008. 35 000 personnes, dont une majorité de personnes en situation de handicap, ont manifesté au prix d'efforts incommensurables pour demander la création du revenu d'existence !

Notre manifestation a été reconnue légitime par les ministres de l'époque. Cette manifestation a eu comme premier résultat d'obliger le Président de la République de maintenir son engagement d'augmenter l'AAH de 25 % sur 5 ans car, faut-il se le rappeler, rien n'était prévu

dans la loi de finances 2008. C'est un premier effort, mais largement insuffisant. J'y reviendrai !

La proposition de réforme de l'AAH à la conférence nationale du handicap de 2008 pouvait aller dans le bon sens (cumul AAH + salaires, élargir l'accès à l'AAH pour les bénéficiaires qui ont entre 50 et 80 %). Mais sa mise en œuvre est inacceptable !

La déclaration trimestrielle de ressources (DTR) - et non plus annuelle - est une « tracasserie administrative » supplémentaire pour les bénéficiaires de l'AAH qui font déjà face à d'innombrables demandes de justification ! Les allocataires ne renvoyant pas leur DTR verront le montant de leur prestation divisé par 2 pendant 2 mois, puis celle-ci sera tout simplement suspendue !

Passer sa vie à se justifier : faudra-t-il bientôt nous excuser d'être nés ou devenus handicapés ?

Le cumul AAH / revenus du travail est moins attractif pour ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi (travailleurs à temps partiel). Faire perdre jusqu'à 30 € par mois à 41 000 bénéficiaires de l'AAH est inacceptable !

Un montant qui peut paraître dérisoire, sauf lorsque l'on vit déjà largement sous le seuil de pauvreté !

Pour finir, un projet de décret prévoit d'accorder une majorité absolue à l'Etat dans les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) lors des décisions de l'attribution de l'AAH ! Cet article instaure le principe d'un Etat « décideur-payeur », contraire à l'esprit et à la lettre de la loi du 11 février 2005 car il remet gravement en cause le rôle des commissions et l'intérêt pour les associations représentantes des personnes en situation de handicap d'y participer ! A terme, l'attribution de l'AAH ne serait plus déterminée en fonction des besoins des personnes mais en fonction des moyens financiers disponibles !

Au final, on peut se demander si cette réforme n'a pas, comme unique objectif, de réduire les dépenses de l'Etat, qui d'un côté promet une augmentation de 25% et de l'autre cherche à diminuer le nombre de bénéficiaires !

Pour revenir d'ailleurs à l'augmentation de l'AAH de 25% sur 5 ans, il faut tout de même se rendre compte qu'en 2012 cela donnera un montant toujours bien inférieur au seuil de pauvreté ! Et cette

augmentation de 25% n'en est pas réellement une pour toutes les personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante qui doivent supporter de nombreux frais supplémentaires pour leur santé ! Hausse du forfait hospitalier, franchises médicales, fiscalisation des indemnités accidents du travail, déremboursement de certains médicaments, hausse du coût des mutuelles mais aussi hausse du coût de la vie qui touche les plus fragiles dont beaucoup d'entre nous faisons je crois partie ! Sans compter les bénéficiaires de rentes ou de pensions d'invalidité qui ont été écartés de toute augmentation et qui ont donc subi une dégradation importante de leurs conditions de vie !

On veut nous faire croire que les bénéficiaires de l'AAH gagneraient autant qu'un salarié payé au SMIC. Ce n'est qu'un schéma théorique. Cela ne correspond pas à la réalité. Parmi tous les congressistes réunis devant vous, nombre de personnes touchent des pensions d'invalidité ou des AAH partielles bien en deçà de l'AAH. Beaucoup perçoivent l'AAH sans l'un ou l'autre de ses compléments.

Madame la Ministre, nous souhaitons, qu'en repartant de notre congrès vous soyez convaincue !

Autre constat : une personne en situation de handicap touchant l'AAH et vivant en couple se voit réduire ou supprimer son allocation en fonction des revenus de son partenaire (conjoint, concubin, pacsé)... Imaginez que l'on calcule votre salaire en fonction de celui de la personne qui partage votre vie ! Une situation inadmissible qui oblige à cacher sa vie privée, à dissimuler son statut conjugal ...

Ces injustices justifient que l'AAH perde son statut de minima social pour celles et ceux qui ne peuvent pas ou plus travailler, tout simplement.

Quant aux jeunes en situation de handicap, l'accès au logement est tellement complexe (loyers élevés, délai infini, inaccessibilité et inadaptabilité des parcs de logements) que leur seule perspective actuelle est de continuer à vivre toute leur vie chez leurs parents...

Mais même la solidarité familiale peut avoir un prix ! Celui de voir son allocation réduite par le versement d'une pension alimentaire, par exemple ou encore, le refus du droit aux compléments de AAH !

Madame la Ministre, l'APF demande la création d'un revenu d'existence, nous oserions dire citoyen, mais cette idée vient d'être reprise. Pour

nous, ce revenu doit être personnel et à la hauteur du SMIC brut pour pouvoir tout simplement participer à la société !

Passons maintenant au sujet de la compensation.

Lorsque l'on parle ressources, le lien avec le droit à compensation est évident ! Les personnes en situation de handicap et leur famille doivent toujours puiser sur leurs propres ressources pour payer leurs aides humaines, aides techniques, aménagement du logement ou du véhicule.

La prestation de compensation est une avancée de la loi, mais elle est encore insuffisante : conditions d'accès restreintes, périmètre trop réduit (et les aides aux activités domestiques ? à la parentalité ? ...), tarifs et plafonds trop bas.

La compensation n'est pourtant pas un luxe !

Chaque jour, des millions d'hommes, de femmes, d'enfants, vont et viennent à leur gré, effectuent des gestes d'une grande banalité, sans même y penser : se lever, se laver, manger, se déplacer, faire du sport, aller au cinéma ou à sa banque... Des gestes naturels, simples, que le handicap, pourtant, peut rendre difficiles, épuisants, voire impossibles.

Or, la perte ou le manque d'autonomie, les incapacités, diverses dans leur sévérité, peuvent être partiellement ou presque entièrement « compensées » par certaines aides permettant de retrouver un certain niveau de mobilité, d'autonomie et de se voir reconnu dans sa citoyenneté . On parle donc bien d'un domaine vital et non subsidiaire !

Vous avez mandaté l'IGAS pour revoir ce sujet. Nous venons de les rencontrer. Sachez que, depuis 3 ans, nous interpellons les ministres qui vous ont précédée sur ce sujet et ils n'ont eu de cesse de nous renvoyer au débat sur le 5^{ème} risque....

Débat qui aujourd'hui est centré sur... les seules personnes âgées !

Pourtant le sujet du manque ou de la perte d'autonomie quel que soit l'âge est un enjeu majeur pour tous.

Madame la Ministre, l'APF demande la reconnaissance du risque « autonomie » sur la base d'un droit de sécurité sociale pour tous, quel que soit l'âge. En effet, pour l'APF, la création d'un « 5e risque autonomie » nécessite une réforme ambitieuse et universelle. Une réforme qui réponde aux besoins spécifiques de chacun, quels que soient

son âge (enfant, adulte) et l'origine de sa perte d'autonomie (maladie, handicap, âge), et prenant également en compte sa famille. Une réforme qui doit reposer, selon nous, exclusivement sur la solidarité nationale.

En complément de cette solidarité publique, la solidarité familiale est essentielle, mais elle ne doit pas s'y substituer. Ici, beaucoup de parents, de conjoints, des enfants, des frères et sœurs, ou des grands parents, des proches apportent leur aide quotidienne privée, par choix ou par obligation, qui est souvent déterminante pour la qualité de vie des personnes en situation de handicap .

Pour apporter ce soutien nécessaire à l'aide quotidienne et non professionnelle apportée à une personne en situation de handicap, quel que soit son âge, il est important de garantir à tous les proches (parents, conjoints, enfants, fratrie, voisins...) la reconnaissance spécifiques de nouveaux droits lorsqu'ils sont aidants : aides financières, formations, accès à des dispositifs de répit ou de soutien... Nous savons que dans le cadre de la réflexion sur la dépendance, cette question sur les aidants est prise en compte.

Et avant d'aboutir à la reconnaissance du « risque autonomie » que nous appelons de nos vœux, nous vous demandons, dès maintenant, que l'Etat participe à nouveau au financement des fonds départementaux de compensation, comme vous vous y êtes engagée en ce début d'année. Et nous vous demandons de saisir l'opportunité de la proposition de loi Paul Blanc pour élargir enfin le périmètre de la prestation de compensation à celui qui devrait être le sien.

Venons-en à l'offre de service

Pour l'APF, une offre de service diversifiée, de qualité et de proximité est essentielle. Elle doit s'appuyer sur des moyens suffisants (personnel qualifié notamment) et son évolution doit se baser avant tout sur les besoins des personnes dans une démarche d'appui à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Or les derniers budgets de la loi de financement de la sécurité sociale et de la CNSA nous inquiètent car ils sont de plus en plus contraints ! Comment assurer une pérennité de cette offre, la rendre encore plus « bien-traitante » dans ces conditions ?

La mise en place des ARS risque de renforcer une technocratie administrative et financière pesante sur les directeurs et leurs équipes, et ayant des conséquences graves sur la qualité d'accueil, d'accompagnement, de soins et d'hébergements pour nos usagers.

Les nouvelles instances de gouvernance des politiques de santé et médico-sociales en région (notamment avec les conférences régionales de santé et de l'autonomie, conférences de territoire...) sont une bonne chose mais ne permettent pas une réelle démocratie ! Nos élus sont souvent mis en difficulté face à des espaces de concertation très techniques et composés presque exclusivement d'experts et de professionnels, à des rythmes de travail trop rapides et des réunions multiples !

De même, nous sommes inquiets en ce qui concerne la nouvelle procédure d'appels à projets. La logique économique risque de l'emporter au détriment des réponses les plus adaptées aux personnes et de la liberté d'innovation des associations. Ce sont pourtant nos organisations qui ont largement contribué à la création du secteur médico-social ...

Enfin, Madame la Ministre, l'APF renouvelle son alerte concernant l'avenir des services d'aide humaine !

Depuis 18 mois, notre association, avec toutes les organisations à but non lucratif, vous alerte sur la très grave situation économique des services que nous gérons. Le développement d'un secteur marchand concurrentiel en direction des populations les plus solvables, les évolutions réglementaires et budgétaires bouleversent la gestion de nos services. Nous nous sommes engagés à adapter notre offre de service au regard de ce nouveau contexte. Mais les travaux engagés avec vous, avec l'Assemblée des départements de France demandent du temps. C'est la raison pour laquelle nous demandons un fonds d'urgence pour gérer cette période de transition. Vous l'avez jusqu'à présent refusé. Et aujourd'hui, de nombreux services ferment. Aujourd'hui, vous le savez, nous avons pris la décision de fermer l'un de nos services. C'est pour nous un « crève-cœur » et j'espère que la réunion que votre cabinet a bien voulu organiser la semaine prochaine, et je vous en remercie, permettra de trouver une solution pour les prochains mois, en attendant que des solutions à ce problème devenu structurel, soit trouvée. Car que vont devenir toutes les personnes que nous accompagnons, toutes les personnes que nous employons ? L'APF a été à l'origine des premiers

services auxiliaires de vie voici plus de 30 ans. Comment accepter aujourd'hui de fermer l'un d'entre eux ?

Je finirai ce tour des enjeux par la vie affective, sentimentale et sexuelle.

L'APF s'est toujours battue pour la reconnaissance de la vie affective, sentimentale et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Cette reconnaissance passe par la création de nouveaux services, des services d'accompagnement sexuel faisant appel à des assistants sexuels.

Pour l'APF ne pas créer ces nouveaux services et au minimum ne pas vouloir engager le débat reviendrait tout simplement à nier la vie affective, sentimentale et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Nous connaissons, Madame la Ministre, vos réticences sur ce sujet, sur un « truc pareil ».

Mais nous voudrions vous convaincre aussi de la légitimité de notre demande.

Aujourd'hui nombre de personnes ne connaissent pas le simple contact d'une autre peau, n'ont pas la conscience intime essentielle pour s'épanouir de leur propre corps. Nombre de professionnels dans les établissements et services se retrouvent dans des situations limites moralement et légalement. Nombre de parents accompagnent eux-mêmes leur enfant dans la découverte de leur corps ! Est-ce ainsi que toutes ces personnes doivent vivre ?

Il n'a jamais été question pour nous de légaliser quelque forme de prostitution que ce soit mais de rechercher une solution à cette question.

Madame la Ministre, l'APF demande les moyens de permettre aux personnes en situation de handicap d'exercer leur droit à une vie affective, sentimentale et sexuelle et l'organisation d'un débat public sur ce sujet avec tous les acteurs concernés.

Pour conclure ,

Je ne peux m'empêcher de commencer cette conclusion par une pensée pour Ardi, ce jeune kosovar expulsé voici un an. Sa vie est en très grave danger aujourd'hui. Une logique administrative n'a laissé aucune place à la compréhension de cette tragédie humaine hors du commun. La

situation d' Ardi est pour nous un symbole : c'est le déni de la situation de handicap, des droits fondamentaux par des administrations qui sont nos interlocutrices sur les politiques du handicap.

Apporter notre soutien à Ardi, à sa famille, c'est pour nous défendre les droits de l'homme, porter notre ambition de construire une société ouverte à tous ! Une société inclusive.

Cette ambition doit se concrétiser dans tous les domaines de la vie.

Elle s'appuie sur les droits fondamentaux, notamment ceux inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Elle rejoint celle de l'Organisation des Nations unies avec sa Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

C'est cette société ouverte à tous qui doit assurer l'effectivité des droits de l'homme, l'accessibilité universelle, l'absence de préjugés et de discriminations.

Et l'inclusion est donc aujourd'hui, au-delà d'un principe nouveau et nécessaire, un véritable choix politique si l'on veut s'orienter vers cette société.

Un choix qui nécessite toutefois un débat sur les moyens pour y parvenir : actions pour rendre l'environnement accessible, équipements collectifs, services publics, conception universelle des biens et des

services... Une véritable politique inclusive doit s'appuyer aussi sur des services de proximité, de qualité et adaptés aux besoins spécifiques de chacun et au soutien de leur famille.

Un choix qui doit passer par des étapes de co-construction avec la société civile.

Mais ce choix d'une société inclusive est non négociable au regard de nos valeurs républicaines !

Nous espérons que la prochaine conférence nationale du handicap qui se tiendra dans quelques semaines marquera une nouvelle étape de la politique du handicap dans notre pays, en s'inscrivant dans la stratégie européenne 2020 des personnes handicapées définies par l'Union Européenne et qui vient de nous être présentée ce matin. Une conférence nationale du handicap qui soit à la hauteur de toutes nos attentes, toutes celles que je viens de vous énumérer, Madame la Ministre, et que le conseil national consultatif des personnes handicapées a largement développé.

A vous tous, chers congressistes, chers amis, je vous dis : repartons de ce congrès plus forts et plus combatifs encore, unis et déterminés à faire

bouger les lignes, à construire ensemble cette société ouverte à tous !
Engageons-nous ensemble dans ce choix de société qu'est l'inclusion !

A vous, Madame la Ministre, qui allez avoir la tâche – difficile je le crois mais réalisable ! – de conclure officiellement notre congrès, sachez que notre projet est bien de « bouger les lignes ! », que ce soit dans les têtes, dans les perceptions ou dans les comportements pour que notre pays affirme clairement son choix du vivre ensemble. Nous en acceptons tout autant les devoirs que nous en exigeons les droits. Vous trouverez toujours avec l'APF une association militante, mais aussi constructive grâce à l'engagement de chacune et de chacun de ses acteurs !

Je vous remercie